



Procès-verbal des décisions

du Synode des Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

des 29 - 30 mai 2012

Hôtel-du-Gouvernement, Berne

DECISIONS:

Point 1: Accueil par le président du Synode

Point 2: Procès-verbal du Synode d'hiver des 6/7.12.2011; adoption

Adoption:
Le procès-verbal du Synode d'hiver des 6 - 7 décembre 2011 est adopté. Sous Excusé-e-s, mentionner également Monsieur Hans-Werner Leibundgut, Müntschemier.

Point 3: Election d'un délégué à l'Assemblée des délégués de la FEPS; remplacement de André Urwyler, démissionnaire (Fraction des indépendants)

Election:
Est élu Monsieur Willy Bühler, Thoune.

Point 4: Election d'un député de la Commission d'examen de gestion; remplacement de Christian Tappenbeck (fraction des positifs), démissionnaire; élection

Election:
Est élu Monsieur Hans-Ueli Schmockler, Hindelbank.

Point 5: Mise en œuvre d'un Synode de réflexion en 2013: décision de principe sur la thématique et l'organisation; décision

1. Le Synode charge la commission ad hoc de préparer un Synode de réflexion sur le thème «Comment notre Eglise fait-elle face à l'avenir?».
2. L'idée et le but de ce Synode de réflexion sont d'identifier les perspectives que l'évolution actuelle ouvre pour la société comme pour l'Eglise.
3. Le Synode de réflexion a lieu le 24 avril 2013 à Granges (SO).
4. Le cercle des participants comprend les députées et députés au Synode, les membres du Conseil synodal, les intervenantes et intervenants, ainsi que les collaborateurs et collaboratrices des Secteurs désignés par le Conseil synodal.
5. Les médias sont invités au Synode de réflexion.
6. Le budget présenté en annexe donne une première évaluation des coûts à prévoir.

Point 6: Rapport d'activité 2011; approbation

Adoption:
Le rapport d'activité 2011 est approuvé.

Point 7: Comptes annuels 2011; adoption

Décision: le Synode décide

1. d'approuver les crédits additionnels relevant de sa compétence, d'un montant de Fr. 1'495'620.75,
2. de relever la réserve de l'employeur de Fr. 500'000.00,
3. de relever la réserve destinée à la «Maison de l'Eglise réformée» de 400'000.00,
4. de verser Fr. 350'000.00 dans le fonds de rénovation des immeubles patrimoniaux,
5. de verser aux fonds propres l'excédent de recettes restant, d'un montant de Fr. 1'053'587,
6. d'approuver les comptes annuels pour l'exercice 2011 tels qu'ils sont présentés ici,
7. de prendre acte des résultats de la péréquation financière entre les paroisses.

Point 8: Rétribution de l'accompagnement du stage pastoral et du semestre pratique; crédit récurrent; décision

Décision:

1. Le Synode décide d'accorder un crédit récurrent pour financer la rétribution de l'accompagnement du stage et du semestre pratique.
2. Le crédit est calculé d'après le nombre de stages accompagnés et de semestres pratiques par année et le montant de l'indemnité forfaitaire de CHF 1000.- par accompagnement. Il est inscrit en tant que dépense liée dans le budget et dans les comptes sous le numéro 610.302.03.

Point 9: Motion des présidences de toutes les fractions, de la CoFi et de la CEG concernant les possibilités d'optimiser le travail du Conseil synodal; approbation, décision

Décision:

La motion des présidences de toutes les fractions, de la CoFi et de la CEG concernant les possibilités d'optimiser le travail du Conseil synodal est rejetée.

Point 10: Motion du député Werner Steube, Gottstatt: „Pour un profil évangélique-réformé ou contre l'autodestruction de l'Eglise“; adoption, décision

Décision:

La motion du député Werner Steube, Gottstatt: „Pour un profil évangélique-réformé ou contre l'autodestruction de l'Eglise“ est rejetée.

Point 11: Motions urgentes éventuelles

Aucune motion urgente n'a été déposée.

Point 12: Postulats urgents éventuels

Aucun postulat urgent n'a été déposé.

Point 13a: Interpellation du député Jürg Liechti-Möri concernant l'emploi des personnes handicapées

L'interpellation du député Jürg Liechti-Möri concernant l'emploi des personnes handicapées a été traitée.

Point 13b: Interpellation du député Jürg Liechti-Möri concernant la cessation des activités de l'EPER au Guatemala

L'interpellation du député Jürg Liechti-Möri concernant la cessation des activités de l'EPER au Guatemala a été traitée.

Point 14: Résolution du Synode des Eglises réformées de Berne-Jura-Soleure sur le thème « Enseignement religieux » dans le plan d'enseignement 21 des écoles publiques**Décision:**

La résolution „Enseignement religieux dans le plan d'enseignement 21' des écoles publiques“ est adoptée.

Aucune pétition n'a été déposée.